

DÉFINITION

ENVIRONNEMENT PORTEUR

Un environnement porteur est un ensemble de conditions interdépendantes – juridiques, bureaucratiques, fiscales, informationnelles, politiques, culturelles – qui influent sur la capacité des [...] acteurs du développement à s'engager dans le processus du développement de façon durable et efficace.

Thindwa cité dans Brinkerhoff, 2004

LA PROBLEMATIQUE

Une société civile florissante requiert un environnement porteur et celui-ci est fonction des actions et des politiques de tous les acteurs du développement, notamment les gouvernements, les donateurs et les OSC. A l'heure actuelle, les conditions varient énormément d'un pays à l'autre, allant de ce que l'on peut appeler des environnements hostiles, ou même dans certains cas répressifs, à des environnements restrictifs ou problématique, et à des environnements qui peuvent être considérés comme des modèles de bonnes pratiques, constituant des exemples à suivre.

L'efficacité pour le développement des OSC repose sur des facteurs internes et des facteurs externes qui se renforcent mutuellement. Les facteurs internes sont les capacités des OSC, la mise en actes des principes de l'efficacité pour le développement et les structures et mécanismes collectifs. Les facteurs externes sont la reconnaissance du rôle et de la voix des OSC et le développement d'un environnement leur permettant de mener leurs opérations.

Un environnement porteur repose sur un ensemble complexe de facteurs :

▪ La reconnaissance des OSC

- a. Les facteurs politiques, ou autres, qui ont une influence sur la reconnaissance des OSC et sur leurs opérations. Les dispositifs de promotion et de protection des droits humains, notamment les droits d'expression, d'assemblée pacifique et d'association, et l'accès à l'information, peuvent en faire partie.
- b. Le système juridique et le système judiciaire et les mesures qui s'y rattachent, comme par exemple, les dispositions concernant le statut des associations caritatives, la réglementation des OSC ou leur régime fiscal, ou les dispositions donnant aux OSC le droit au recours juridique.
- c. Les facteurs administratifs qui concernent l'administration des OSC par le gouvernement.

- **L'écoute des OSC** : Les processus, les structures et les mécanismes qui donnent aux OSC un espace et les capacités de se prononcer et d'être écoutés dans les consultations et les processus décisionnels au niveau national et international.
- **La promotion des capacités des OSC** :
 - a. Les mécanismes de financement qui visent à promouvoir les capacités des OSC.
 - b. Les réglementations et les normes qui visent à promouvoir la transparence des OSC et leur obligation de rendre des comptes aux personnes dont elles servent les intérêts.
 - c. Les programmes du gouvernement ou d'autres pour développer les capacités et l'efficacité des OSC.
 - d. Les mesures pour promouvoir la philanthropie et la responsabilité sociale des entreprises.
- **Les relations extérieures des OSC** se rapportent au degré auquel les OSC sont autorisées à, et ont la possibilité, d'entretenir des relations avec les autres acteurs de la société civile, au niveau :
 - a. Des relations Nord / Sud
 - b. De la participation à des réseaux internationaux
 - c. De la participation à des réseaux ou à des plateformes nationales
- **Les rôles de leurs partenaires et des autres acteurs extérieurs dans la promotion de l'efficacité pour le développement des OSC**
 - a. Les OSC du Nord et internationales
 - b. Les donateurs
 - c. Les institutions multilatérales

Les gouvernements, qui détiennent l'autorité de la réglementation et qui contrôlent les acteurs du développement du pays sont les premiers responsables de la plupart de ces facteurs, en particulier de ceux qui sont relatifs à la réglementation des OSC car celle-ci conditionne leur activité et leur visibilité ainsi que la sécurité des personnels et des volontaires ou bénévoles.

Les donateurs exercent aussi une influence importante sur l'environnement porteur, par l'ouverture dont ils font preuve à l'égard des OSC, par leurs efforts pour encourager la participation des OSC au dialogue sur les politiques, et par les conditions qu'ils imposent aux OSC bénéficiaires. Les OSC ont imaginé sept réformes pour les donateurs, applicables aux pratiques et à l'architecture de l'aide, qui amélioreraient l'efficacité du travail pour le développement des OSC (Tomlinson 2006):

- **Respecter les OSC en tant qu'acteurs de plein droit du développement** et leur autonomie, même en cas d'incompatibilité avec les priorités des donateurs ou du gouvernement du pays, et promouvoir l'appropriation démocratique.
- **Donner la priorité au financement adapté** aux priorités de programmation fixées par les OSC dans le respect de leur diversité et de leur autonomie.

- **Assurer un financement à long terme** qui serait consacré au renforcement institutionnel des OSC, en particulier à leurs priorités en matière de développement des capacités, de réseautage, de construction de coalitions, d'élaboration de politiques.
- **Limiter la concurrence pour les ressources** et éviter d'utiliser des mécanismes qui incitent les OSC à se faire concurrence (tels que les appels d'offre). Lorsque cela est possible, les donateurs doivent en priorité offrir un support financier de base à long terme aux gros partenariats institutionnels où les OSC font depuis longtemps leurs preuves.
- **Prendre part à des stratégies de réduction de la pauvreté.** Dans le Programme d'action d'Accra, les gouvernements des pays en développement se sont engagés à faire participer les OSC (voir le PAA, paragraphe 13a).
- **Demander aux gouvernements de rendre des comptes.** Les donateurs doivent appuyer les OSC dans leur rôle de demandeur de comptes aux gouvernements pour leurs politiques, leurs engagements macroéconomiques et leurs plans en vue de réduire la pauvreté et soutenir les efforts des OSC qui cherchent à donner aux pauvres la possibilité de faire valoir leurs droits.
- **Revoir leurs modes de fonctionnement** et simplifier leurs exigences en privilégiant les financements de base à long terme et ceux des programmes, et les dispositions relatives à la reddition des comptes, aux rapports et à l'évaluation.
- **Investir plus de ressources humaines et financières** pour approfondir les échanges avec la société civile, notamment en multipliant les efforts pour toucher les petites organisations locales.

Les OSC elles-mêmes participent au développement des bonnes pratiques en matière d'aide en tant que donateurs, bénéficiaires ou intermédiaires. Les OSC du Nord peuvent être concernées à chacun de ces titres. Les OSC du Sud sont plus susceptibles de l'être en tant que bénéficiaires, même si, dans certains endroits (par exemple, en Amérique latine) il est de plus en plus fréquent qu'elles soient elles-mêmes des donateurs ou des intermédiaires.

Enfin, il faut prêter attention à l'environnement dans lequel opèrent les OSC dans les États fragiles et dans les pays en proie à des conflits. Dans ces contextes, elles peuvent avoir particulièrement besoin de protection. Et souvent il n'y a qu'elles à pouvoir assurer les services et s'engager dans la consolidation de la paix et la reconstruction.

DES QUESTIONS

1. Expliquez jusqu'à quel point les éléments suivants ont contribué à améliorer ou à détériorer les facteurs favorisant l'efficacité du travail pour le développement des OSC dans votre contexte, en particulier la reconnaissance des OSC et leur écoute :
 - a. La réglementation juridique
 - b. Les facteurs politiques et la gouvernance
 - c. Le contexte socioculturel

- d. Les conditions relatives aux financements
 - e. Les partenaires ou les acteurs extérieurs
2. Quelles sont les normes minimales clés que doivent adopter les gouvernements, les donateurs et les OSC pour que l'environnement soit favorable à l'efficacité du travail pour le développement des OSC dans votre pays ?
 3. Quelles directives faut-il adopter pour appliquer ces normes minimales ?

RESSOURCES

Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, « Synthèse des enjeux », septembre 2007. <http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, « Synthèse des enseignements et des recommandations », août 2008.

<http://www.cso-effectiveness.org/-Advisory-Group-on-Civil-Society-.html>

Tomlinson B., « Facteurs déterminant l'efficacité de l'aide de la société civile : Un document de travail du CCCI », novembre 2006.

http://www.ccic.ca/what_we_do/aid_civil_society_f.php#cs_determs

Brinkerhoff, D. W., 2004, "The Enabling Environment for Implementing the Millennium Development Goals: Government Actions to Support NGOs". Available online at http://www.rti.org/pubs/Brinkerhoff_pub.pdf

Traduit par le programme européen de CONCORD.